

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2015-838/PR/SÈSN portant approbation et rendant exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2016 de l'Agence Djiboutienne de Développement Social.

n° 2015-838/PR/SÈSN

**Ministère**

SECRETAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

**Date de publication**

31 décembre 2015

**Numéro JO**

n° 24 du 31/12/2015

**Date du numéro**

31 décembre 2015

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°02/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics**VU**La Loi n°211/AN/5ème L du 24 novembre 2007 portant création de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MEFN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2001-0133/PR/MEFN du 04 juillet 2001 modifiant le Décret n°99-0078/PRIMEFN du 08 juin 1999 portant sur la définition et la gestion des Etablissements Publics à caractère administratif**VU**Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement**VU**Le Décret n°2008-0026/PR du 20 janvier 2008 portant sur le Statut particulier de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°2012-047/PRE du 01 mars 2012 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°2012-232/PR/SESN du 28 octobre 2012 portant modification du Décret n°2008-016/PR portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Développement Social**VU**Le Décret n°0186/PR/MEF du 12 octobre 2011 portant nomination des différents agents comptables des Etablissements Publics et Sociétés d'Etat**VU**L'Arrêté n°201-655/PR/SESN du 28 octobre 2012 portant renouvellement des membres du Conseil d'Administration de l'ADDS**VU**

Le Procès verbal et la Délibération du Conseil d'Administration de l'Agence Djiboutienne de Développement Social en date du 17 décembre 2015 approuvant le budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissements pour l'exercice 2016 de l'Agence Djiboutienne de Développement Social

SUR Proposition de la Secrétaire d'Etat, chargée de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 22 Décembre 2015.

#### TEXTE INTÉGRAL

---

##### Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire<sup>1</sup>. Le budget prévisionnel 2016 de fonctionnement de l'Agence Djiboutienne de Développement Social qui s'établit comme suit

- en charges à la somme de 442.597.000 Fdj
- en produits à la somme de 442.597.000 Fdj

- 2 Le budget prévisionnel 2016 d'investissements de l'Agence Djiboutienne de Développement Social qui s'établit comme suit :-en charges à la somme de 3.184.125.000 Fdj.

##### Article 2

Le présent Arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et exécuté partout où besoin sera.

---

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**